

Membres en exercice : ..... 27  
Titulaires présents : ..... 18  
Suppléants présents : ..... 0  
Pouvoirs : ..... 1  
Votants : ..... 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 15 juin 2023

-- L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin à 18 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 8 Juin 2023

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, BLANCHARD Joëlle, BOTTALA Philippe, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, DUPONT Dorothée, EULOGE Angélique, GUERINI Claude, HUSER Marc, IZOARD Philippe, JOSEPH Gisèle, LERDA Serge, MARTINOD Jean-Philippe, PTASZYNSKI Sabine, ROBERT Frédéric, SANCHEZ-MATEU Philippe, VADOT Pierre-Yves.

Absents excusés : BARTOLUCCI Patrice, BELLEMAIN Thierry (POUVOIR A JM. MARTINOD), COSTE Alain, DELSARTE Jean-Luc, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick, PASERO Jean-Noël, RAHMOUN Farid.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves VADOT

DCC N°25/2023

### **OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE**

--- Monsieur le Président rappelle que la CCJLVD ne possède aucun véhicule et que les déplacements des agents sont effectués avec leur véhicule personnel. Or, le fonctionnement du service de gestion des déchets évolue en 2023 suite au déploiement du compostage et au recrutement d'un agent technique pour le suivi et l'entretien des équipements.

Ces missions nécessitent l'acquisition d'un véhicule utilitaire ou de type fourgonnette. Cet équipement devra permettre à l'agent intercommunal de transporter différents matériels nécessaires à son activité sur l'ensemble des 14 communes du territoire.

--- Il propose que la CCJLVD puisse acquérir le véhicule mis en vente par la commune de Salignac pour un montant de 10 000 € en l'état.

--- Angélique EULOGE et Phillipe IZOARD, en leur qualité de représentants de Salignac, ne participent pas au vote puisque leur commune est concernée.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un véhicule de type fourgonnette ou utilitaire auprès de la commune de Salignac pour un montant de 10 000 €, sous réserve des résultats du contrôle technique ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cet achat.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,  
P-Y.VADOT